

République Française

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE CAMBRAI

CANTON
DE CAMBRAI

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

COMMUNE D'HAYNECOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA DÉLÉGATION SPÉCIALE

L'an deux mil vingt le 24 novembre à 14 heures 15 minutes

La délégation spéciale s'est réunie, à huis clos, en procédure d'urgence, en mairie d'Haynecourt, sous la présidence de Madame Jocelyne HENNEQUIN en suite de convocation en date du 21 novembre dont un exemplaire :
été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres de la délégation spéciale : 3

Etaient présents: *Jocelyne HENNEQUIN – Philippe CARTIGNIES – Pierre BAJARD.*

Etait absent excusé : *Néant.*

La délégation spéciale a choisi pour secrétaire : Monsieur Pierre BAJARD.

20201124-01

**AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL
DE REMPLACEMENT**

Madame la Présidente informe les membres de la délégation spéciale que l'adjoint technique contractuel, employé à l'école d'Haynecourt pour le service de la cantine scolaire et le ménage à l'école est en arrêt de travail depuis le 20 novembre 2020 jusqu'au 14 décembre 2020 inclus.

Madame la Présidente propose aux membres de la délégation spéciale de recruter un adjoint technique contractuel de remplacement à compter du jeudi 26 novembre 2020 jusqu'au vendredi 18 décembre 2020 inclus, date des vacances scolaires, à raison de 12 heures hebdomadaires.

La délégation spéciale,

Considérant que les besoins du service de l'école communale justifient le remplacement rapide de l'agent contractuel indisponible jusqu'au 18 décembre 2020.

DÉCIDE

Après en avoir délibéré, la délégation spéciale décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame la Présidente à recruter un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer l'adjoint technique contractuel momentanément indisponible.

Elle sera chargée de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération du candidat retenu selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil selon les textes en vigueur.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2020.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits
Pour extrait conforme



La Présidente,
Jocelyne HENNEQUIN

La Présidente certifie le caractère exécutoire de cette délibération transmise
en Sous-préfecture le 24/11/2020 et affichée le 24/11/2020